

# Vous avez dit : prestations ?

A partir du 12 mars prochain, vous serez appelés à voter pour des représentants d'Organisations Syndicales qui devront gérer les 5 400 salariés du Groupe qui dépendront d'un même Comité d'Entreprise qui sera basé à Rouen.

Depuis 1989, il existe 5 CE régionaux à la Matmut, et ceux-ci vous proposent des prestations différentes en fonction de votre lieu géographique d'affectation professionnelle.

Compte tenu de la diversité des différentes prestations proposées par les CE, et afin que vous vous fassiez une véritable idée sur ces différences, l'équipe de FO-Matmut a établi un tableau comparatif (cf. page suivante).

Il en ressort que, et contrairement à des idées reçues, le CE rouennais propose des prestations intéressantes, mais qui ne sont cependant pas au niveau de celles d'autres CE régionaux.

Avec la mise en place d'un CE unique, tout est "remis à zéro". Or, personne à l'heure actuelle n'est en mesure de dire quels seront les avantages qui vous seront octroyés, ni dans quelles mesures ils le seront.

Personne n'est pas non plus en mesure de dire comment ce CE unique sera géré, ni même comment il fonctionnera.

Certains évoquent le fait qu'ils auraient obtenu des antennes régionales, mais cette question n'a jamais été abordée en réunion plénière, des tractations auraient-elles lieu officieusement avec certains syndicats et pas d'autres ? Et pourquoi vouloir avec force supprimer les CE régionaux pour créer ensuite des antennes régionales, sinon pour faire plaisir à une Direction qui saura leur être reconnaissante ?

Pendant plus de 10 ans, des élus FO-Matmut ont géré le CE de Toulouse avec intégrité, honnêteté et respect de chacun.

C'est forts de cette expérience que nous nous engageons à oeuvrer pour un Comité d'Entreprise moderne et performant qui soit au service de tous les salariés en leur apportant des prestations fidèles à nos principes d'équité, de solidarité et de justice sociale.

**FO-Matmut s'engage à rechercher, en partenariat avec les autres élus, les meilleures prestations pour Vous et à les gérer en toute transparence.**



	<b>ROUEN</b>	<b>IDF</b>	<b>PACA</b>	<b>TOULOUSE</b>	<b>LYON</b>
<b>SPORT ET LOISIRS</b>	Remboursement 50 % avec un plafond Salarié : 92 € Conjoint: 55 € Enfant : 73 €	Remboursement 50 % avec un plafond maximum 110 € exclus certains sports Culture : 150 € salarié et 100 € enfants	Remboursement 50 % avec un plafond Salarié et enfant: 110 € Conjoint : 80 €	Remboursement 60 % avec un plafond : sport ou culture Salarié ou conjoint : 130 € Enfant : 130 €	
<b>SPECTACLE BILLETTERIE</b>	Remboursement 50 % avec un plafond de : Siège: Salarié: 55 € Conjoint: 37 € Enfant: 55 € Agences: Salarié : 73 € Conjoint: 55 € Enfant: 73 €	Remboursement 50 % avec un plafond de 100 € Pour les enfants paiement 30 % de prise en charge quand plus de 3 ans et - de 20 ans. Exclusions : billet individuel, dîners spectacle, stages	100 € pour toute la famille	Remboursement de 50 % pour toute la famille avec un plafond 130 €	Au choix 70 € par semestre De chèques sport ou chèques disque ou chèques lire
<b>LIVRES</b>	Bibliothèque au siège social Rien pour le Réseau	Remboursement 50 % plafond 150 €	Chèques lire de 100 € Mais le salarié en paie la moitié	Remboursement 50 % pour toute la famille avec un plafond 90 €	Rien
<b>BAFA / BNSSA</b>	Rien	Rien	Rien	Plafond de 90 €	Rien
<b>COLONIES ET CENTRE AERE</b>	quotient familial 20€ à 60€. Colonie France 45 €/jour étranger : 49 €/jour sport hiver: 78 €/jour Séjour Linguistique 49 €/jour Voyages scolaire +de 3 jours : 49 €/jour Centre aéré : plancher mini à charge 3€ / j à 18€	Colonie selon le quotient familial plafond : 300 € par enfant pendant 30 jours Centre aéré : 8 semaines 200 €/enfant	Au quotient familial Plafond 300 €	Au quotient familial Plafond 130 €	Rien
<b>STAGE SPORTIF OU CULTUREL</b>	2 partenariats CE mais salarié seul	Rien	Rien	salarié et chaque enfant au quotient familial plafond: 130 €	Rien
<b>BON D' ACHAT RENTREE SCOLAIRE</b>	Maternelle : Rien primaire : 50 € 6° à 3° / 85 € 2 nd et sup enfant - 20 ans : 115 €	Maternelle : 30 € Primaire : 50 € 6° à 3° / 70 € Etudes sup : enfant - 20 ans : 100 €	Maternelle : 30 € Primaire : 55 € 6° à 3° / 70 € 2 nd et sup enfant - 20 ans : 85 €	Maternelle : 30 € Primaire : 60 € De 6° à études sup enfant - 20 ans : 110 €	Enfant jusqu'à 19 ans Primaire: 65 € Secondaire: 80 €
<b>BON D' ACHAT NOEL ENFANT ET ADULTES</b>	Siège : 35 € ( mais un arbre de Noel a été instauré avec goûter spectacle) Agences : 45 €	Enfant - de 14 ans : 50 € Adultes : 140 €	Enfant de - de 14 ans : 40 € Adultes : 100 € minimum	Enfant de - de 14 ans : 40 € Adultes : de 50 € à 120 €	Enfant - 16 ans : 40 € Adulte 100 € Année 2011: 120 €
<b>BON D' ACHAT NAISSANCE</b>	60 €	80 €	85 €	60 €	65 €
<b>ALLOCATION RETRAITE</b>	110 €	150 € en bon d'achat	Rien	Pot de départ en retraite remboursé jusqu'à 200 €	Bon achat 118 €
<b>ALLOC. DECES / MARIAG</b>	460 €	500 €	Rien	Rien	800 €
<b>VOYAGES INDIVIDUELS</b>	Rien	80 € de bons d'achat	Rien	Rien	65 € en bons d'achat
	Organisation de voyages Groupes	Voyage pris obligatoirement par le biais d'une agence de voyage ou un voyageur agréé ( ex : look voyage, thomas Cook, go voyage) avec un plafond et quotient familial.	Billet d'avion étranger 50 % du prix du billet avec un plafond de 150 € pour salarié et 50 € pour les enfants - 20 ans Organisation de petits voyages le weekend	Remboursement d'avion étranger 50 % du prix du billet avec un plafond de 160 € pour le salarié et 30 € pour conjoint et enfant de - 20 ans. Remboursement pour la Corse en bateau. Organisation de voyages Groupes : Egypte, Sri Lanka, Java Bali	Rien
<b>CHEQUES VACANCES</b>	Maximum 340 € avec une subvention de 20 % pouvant aller jusqu'à 50 %	Epargne mensuelle faite par le salarié et abondement selon quotient familial jusqu'à 500 € ( ex : 1500 € épargné : abondement de 500 € pour petit salaire )	Au quotient familial : 200 €	300 € par an (prise en charge du CE qui peut aller jusqu'à 50 %) mais le salarié prend en charge une partie selon quotient familial avec enfant	Prise en charge 50 % 200 € pour salarié sans enfant 400 € pour salarié avec enfant
<b>TICKETS CINEMA</b>	Tarif préférentiel: UGC Gaumont	UGC Pathé Gaumont 6 € TS30 : 4,50 €	Rien	Remboursement de 1, 70 € par ticket et tarif CE pour les cinémas Gaumont	Rien
<b>LOCATION</b>	Mobil home et appartements	Propriétaire de 2 appartements à Villers et Bandon Réduction à Center Parc, Gîte de France, promo vacances, Maeva.	Au quotient familial : 120 €	Selon quotidien familial: Maeva, Center Parc, Invac, Résid Hôtel : Plafond de 310 € par semaine ( à raison de deux semaines par an).	Propriétaire de 2 appartements à Golf Juan et La Clusaz
<b>PRET à taux 0 MEM.MUTUELLE ENTREPRISE</b>	Rien	1000 €	Rien	770 € prêt urgence et jeune ménage	1000€ mariage installation
	Prise en charge du même coût pour le salarié, son conjoint et ses enfants quelque soit le comité d'établissement.				